



### **Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,**

Conformément à la mission de surveillance que nous confère la loi, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la gestion de votre société pendant l'exercice écoulé, la mission du Conseil de Surveillance s'étant poursuivie tout au long de l'exercice.

Vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes. Les documents comptables afférents aux comptes de l'exercice sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer nous ont été communiqués par le Directoire dans le délai prescrit par la Loi.

Pour notre part, nos observations porteront, conformément à la Loi, sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **I - Observations sur le rapport de gestion du Directoire**

Le rapport de gestion fait apparaître que :

Compte tenu de la cession des ensembles immobiliers de Malesherbes et Saint Amand, les loyers perçus sont en diminution par rapport à ceux de l'exercice précédent soit : 869.195 € contre 1.241.164 € pour 2007.

Concernant les managements fees versés par les filiales ceux-ci s'établissent à 150.000 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 214 552 € contre 1 508 799 € au titre de 2007. Pour l'essentiel cette réduction des charges est essentiellement liée à la diminution des amortissements à la suite de la cession des immeubles de Malesherbes et Saint Amand.

Concernant les produits financiers, ceux-ci s'élèvent à 320 K€ contre 527K€ l'exercice précédent.

Dans ces conditions **le résultat opérationnel ressort à 206 801 €** et le résultat courant avant impôts et après amortissements à 70 500 €.

Enfin il a été enregistré un abandon de créance d'un montant de 135 K€ en faveur de la SCI Le Moulin dont les capitaux propres étaient devenus très inférieurs au montant du capital social, ainsi qu'une perte sur cession de SICAV de 264K€ consécutive à la crise financière. Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 214 552 contre 1 508 799 € au titre de 2007 et ceci après prise en compte des honoraires d'ATIS REAL (85K€) dans le cadre du mandat de recherche d'un nouveau siège social.

Le résultat net de PARTENAIRES-LIVRES<sup>®</sup> ressort, en conséquence en déficit de 153 003 € après un produit d'intégration fiscale de 32 096 €.

### **II - Observations sur les comptes de l'exercice**

Nous n'avons pas d'observations particulières à faire sur les comptes de l'exercice qui nous paraissent refléter fidèlement la situation de votre entreprise.

La situation nette consolidée ressort à 12 694 062 € compte tenu d'un résultat net déficitaire de 153 003 €.

En ce qui concerne le capital de votre société, nous vous rappelons que :

- L'assemblée générale du 26/09/2008 a approuvé la fusion de votre société avec la société P&A, cette fusion n'ayant pas entraîné de modification du capital de votre société.
- L'assemblée générale du 28/11/2008 a approuvé les apports faits par la famille PLUCHARD de parts de la société AGP, société qui portait le siège de la société 159 rue de Rome. Ces apports ont été rémunérés par une augmentation de capital de 399 634 € et la création de 19 388 actions nouvelles.

Le capital est donc de 10 499 754 € divisé en 509 389 actions.



## Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société PARTENAIRES-LIVRES®, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Issy-Les-Moulineaux,  
le 27 mai 2009

SODECOM DEPONDT & ASSOCIES



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, des dispositions du règlement CRC 99-03 (arrêté ministériel du 22 juin 1999) et conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition ou à leur coût de production). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur nature et de la durée de vie prévue.

Les constructions sont amorties sur 25 ans, à noter qu'il s'agit d'un changement de méthode notamment pour les immeubles afin de faire correspondre les amortissements et la durée de vie réelle des immeubles.

Ce changement de méthode a eu une influence positive sur les comptes à hauteur de 100 500 €.

Les autres immobilisations sont majoritairement amorties sur une durée de vie de 5 à 10 ans.

### b) Participations,

Le portefeuille de participations détenu est aujourd'hui le suivant :

	% détention	Chiffre d'affaires	Résultat net	Situation nette	Valeur titres détenus
Sas ATELIERS BABOUOT	100%	4 357 170 €	92 926 €	2 592 127 €	1 939 342 €
Sarl AGP	59,7%	NS	60	161 778	439 562
SA TBS	100%	NS	61 336 €	1 140 912 €	274 530 €
Sas PARTENAIRES FABRICATION	100%	219 846 €	1 466 €	39 142 €	37 000 €
PARTENAIRES EDELWEISS AG	100%	NS	CHF -2790,34	CHF 53 884,9	40 363 €
SCI Le MOULIN	99,9%	NS	-15 304	-30	15 274



Concernant les participations détenues sur Partenaires Fabrication, un engagement irrévocable de cession de 10 % a été signé avec effet à 2 ans.

- Autres immobilisations financières  
il s'agit principalement de dépôt et cautionnement

#### c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable.

Le poste clients correspond au loyer du mois de décembre pour l'entrepôt Binet Nord.

Les autres créances d'un montant de 2 867 289 € correspondent pour l'essentiel à des avances consenties à des filiales :

SCI le Moulin	2 413 083
Partenaires Fabrication	414 794
Babouot (compte IS)	32 096
Babouot (CC)	7 316

#### d) Impôts Société

La SA Partenaires-Livres®, tête de groupe, est en intégration fiscale avec elle-même, les Ateliers Babouot et Partenaires Fabrication.

Du fait de cette intégration la société a bénéficié d'un produit d'intégration fiscale de 32 096 €.

#### e) Rémunération des dirigeants

Le montant de la rémunération ne peut être indiqué, puisque cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle. Pour information elle n'a pas varié depuis plusieurs années.

#### f) Ventilation des produits

Constitués de loyers pour 869.195 € et de redevances pour 150.000 €

LOCATION BINET SUD (45-Malesherbes)	70 000,00
LOCATION BINET NORD (45-Malesherbes)	95 951,59
LOCATION POINT-P (45-Malesherbes)	24 000,00
LOCATION MAXEVILLE (54 Maxéville)	250 000,00
LOCATION FORGES 1 (76-Forges les Eaux)	140 000,00
LOCATION FORGES 2 (76-Forges les Eaux)	39 600,00

La redevance perçue d'un montant de 150 000 € correspond à la convention de services conclue avec la société ATELIERS BABOUOT pour les prestations suivantes :

- Assistance financière
- Assistance commerciale



- Assistance juridique
- Assistance de secrétariat général
- Assistance de direction générale

### g) Faits marquants :

- La fusion avec la société P&A, dont le patrimoine n'était constitué que des titres de la société PARTENAIRES-LIVRES<sup>®</sup>.
- L'apport fait par la famille PLUCHARD de parts de la société AGP, société qui portait le siège de la société 159 rue de Rome. Cette opération a entraîné fin 2008 une augmentation de capital de 399 634 € et la création de 19 388 actions nouvelles.
- La construction pour le compte de notre locataire POINT P d'un bâtiment commercial sur nos terrains de Malesherbes non utilisés par RELIURES BRUN.

### h) Résultat Exceptionnel

#### Produits exceptionnels

Reprise provision sur risque social	189 822 €
Reprise provision sur Travaux Forges et Maxeville	80 000 €
Profit Exceptionnel sur Exercice Antérieur	10 916 €
Total	280 738 €

#### Charges exceptionnelles

Jetons de présence	10 000 €
Commission Atisreal/JD	85 000 €
Cession immobilisations Financières	263 926 €
Honoraires exceptionnels	6 169 €
Frais Exceptionnels de formation	7 400 €
Abandon de créance Sci le Moulin	135 109 €
Frais d'établissement Chine	28 727 €
Total	536 332 €

RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 255 594 €
-----------------------	-------------

### i) Engagement de retraite

L'engagement a été évalué à 57.938 €.

En revanche le droit individuel à la formation n'a pas été évalué, car considéré comme non significatif.

### j) Evénements postérieurs à la clôture :

Dans le cadre de la simplification des structures du groupe, la famille PLUCHARD a fait apport de parts de la société AGP, ces apports ont entraîné la fusion d'AGP avec la société PARTENAIRES-LIVRES<sup>®</sup> qui détenait à la suite de ces apports toutes les parts d'AGP.

